

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2019

---

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 1980)

## AMENDEMENT

N ° CF5

présenté par  
M. Orphelin

-----

### ARTICLE 9

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.